

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 16 JUIN

Les biens de famille INSAISSISSABLES

M. Léveillé a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour but d'introduire en France l'institution américaine du *homestead*, c'est-à-dire de permettre la création de ce qu'on peut appeler des *biens insaisissables de famille*.

L'exposé des motifs expliquant la considérable importance du projet, nous donnons cet exposé en entier :

Les Américains du Nord pratiquent avec succès depuis un certain nombre d'années une institution, le *homestead*, qu'il serait bon d'introduire en France et dont le projet de loi actuel a pour but de poser les bases fondamentales.

Il est facile de définir le *homestead* avec précision et d'en signaler les effets bienfaisants.

L'Américain du Nord qui veut assurer l'avenir des siens choisit un bien déterminé, d'une étendue et d'une valeur modestes, dont le maximum est fixé par la loi particulière de chaque Etat. Il s'y installe ; il exploite et il améliore l'écosse étroit qui entoure sa maison. Cet immeuble est dès lors placé sous un régime spécial. Il peut être aliéné par le nouveau propriétaire, mais il ne peut plus être saisi contre sa volonté.

La jeune famille a désormais trouvé son nid, qui abritera plus tard la veuve et les enfants mineurs. La prévoyance du père, intelligemment secondée par le législateur, garantit ainsi le sort de toute la couvée. L'institution américaine est la dot du ménage qui se fonde et la protection des berceaux futurs.

La protection du *homestead* n'a pas que des effets privés : elle a des effets publics. Elle multiplie dans un pays la classe des petits propriétaires ; elle leur procure le pain de chaque jour ; elle leur donne, avec une situation indépendante, la dignité de la vie. Si nous introduisions le *homestead* en France, nos paysans et nos ouvriers, en vivant plus souvent sous leur propre toit et au milieu des leurs, apprendraient à respecter davantage ces deux institutions qui sont les colonnes de notre ordre social : la propriété, fruit légitime du travail et de l'épargne, et l'héritage qui relie intimement le père au fils.

Aujourd'hui, le capitaliste peut, chez nous, sans aucune limitation de somme, se constituer une fortune insaisissable en achetant des rentes sur l'Etat. Aujourd'hui, la Française riche peut en se mariant, jusqu'à concurrence de plusieurs millions, frapper d'insaisissabilité tous les immeubles dotaux. Le projet actuel propose que, par un acte de prévoyance et de dévouement éclairés, qui n'imposera aucune charge au Trésor, qui réduira au contraire les ravages du paupérisme, les humbles et les laborieux puissent à leur tour assurer d'une façon simple, économique et solide l'existence de leurs jeunes enfants.

Le projet actuel tend, en définitive, à ce double résultat : *diffusion et conservation de la petite propriété*.

Le temps est venu de diriger de préférence les économies de nos ouvriers et de nos pay-

sans vers la terre. La terre, du moins, garde les capitaux qu'elle reçoit ; elle porte annuellement ses fruits.

Le *homestead* donnerait plus de stabilité aux familles et, par là, il contribuerait à la grandeur et à la puissance de l'Etat.

Voici le texte du projet :

I. — Etablissement du bien de famille

Article 1er. Le Français (ou la Française) qui veut fonder une terre insaisissable de famille doit en faire la déclaration précise, écrite et signée, d'après une formule imprimée dont il remplit les blancs, à la mairie du lieu où est situé l'immeuble. La déclaration est rédigée en trois exemplaires, remis : l'un au fondateur, l'autre au maire, le dernier au conservateur des hypothèques de l'arrondissement.

Art. 2. Le bien objet de la fondation devra comprendre une maison ou fraction de maison destinée à l'habitation de la famille ; il pourra comprendre, de plus, un enclos situé auprès de la maison. Le bien ne devra pas, lors de la fondation, dépasser une valeur de 10,000 francs pour l'immeuble construit et, de plus, une valeur de 2,000 francs pour les meubles et outils professionnels.

Art. 3. Le bien de famille n'est constitué comme tel que si le fondateur l'occupe et l'exploite.

Art. 4. Un même individu ne peut avoir deux biens insaisissables de famille fondés par lui.

II. — Régime spécial du bien de famille.

Art. 5. Le bien de famille, institué par un fondateur solvable, ne peut plus être saisi, ni quant au capital, ni quant aux fruits, par les créanciers futurs du propriétaire. Le bien peut être saisi par le vendeur du terrain ou des matériaux, par les ouvriers qui ont concouru à l'amélioration du fonds (construction, mise en valeur, entretien). Il peut être saisi pour le paiement des impôts et pour le paiement des dettes nées des délits et quasi délits du propriétaire. Le propriétaire ne peut renoncer à l'insaisissabilité du bien de famille.

Art. 6. L'insaisissabilité subsiste tant que l'immeuble reste aux mains du fondateur de son conjoint survivant et de ses enfants mineurs.

Art. 7. Le propriétaire peut aliéner le bien de famille. Toutefois, si le propriétaire est marié, ou s'il a des enfants mineurs, l'aliénation est subordonnée, dans le premier cas au consentement de la femme donné en chambre du conseil, dans le second cas à l'autorisation de justice.

Art. 8. Le propriétaire ne peut hypothéquer ni vendre à réméré le bien de famille.

Art. 9. Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'exécution de la présente loi.

Le projet de M. Léveillé contient toute une révolution économique et sociale dont la portée frappera évidemment nos lecteurs auxquels nous communiquerons les études et discussions que ce projet ne manquera pas d'inciter.

La loi militaire et le socialisme universitaire

En dispensant les jeunes diplômés de deux ans de service, la loi militaire augmente sans cesse l'afflux des jeunes gens vers l'Université. Un écrivain indépendant et autorisé, M. Michel Bréal, signale le danger.

« N'admettant, avance-t-il, pour échapper à un séjour de trois ans dans les casernes, d'autres motifs d'exemption que le savoir diplômé, cette loi va avoir pour effet de changer toute la jeunesse instruite en candidats pour les Ecoles et pour les grades. Il y aura là une recrudescence de savoir théorique et livresque, dont on s'aperçoit déjà, dont on s'apercevra de plus en plus d'ici cinq ou six ans. On ne peut en faire un reproche à nos jeunes gens : ils marchent dans le sens qu'on leur indique.

» Beaucoup sans doute n'auraient pas demandé mieux que de se lancer de bonne heure dans les diverses directions de l'industrie, de l'agriculture et du commerce ; mais ils se trouveront en présence de la loi qui les punira,

par trois ans d'exercices militaires (sans profit pour la solidité de l'armée), d'avoir voulu quitter la grande route des baccalauréats.

» Tous seront diplômés ; mais combien pourront vivre de leurs litres ; combien, au contraire, deviendront des déclassés, et se tourneront vers les théories qui veulent changer de fond en comble les bases de la société ? Sans parler de ceux qui voudront prendre comme modèles les Mirman, les Jaurès, les Thierry-Cazes. »

Voilà ce que l'on dit dans les milieux universitaires. De quelque côté que vienne l'avis, maîtres et élèves sont d'accord pour affirmer, les uns comme un aveu, les autres en signe de triomphe, que les progrès du socialisme dans l'Université sont constants, et qu'ils apparaîtront de jour en jour plus considérables ; et l'on ne paraît pas croire que les mesures isolées prises contre quelques individualités, suffiront pour arrêter cette évolution.

INFORMATIONS

Impôt sur le revenu

MM. Doumer et Cavaignac se sont entendus pour fonder en un projet unique leurs projets respectifs de réforme fiscale.

Ils soumettront ce projet commun à la Chambre au moment de la discussion des contributions directes, auxquelles ils l'opposeront comme contre-projet.

Les secours mutuels

La Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi sur les Sociétés de secours mutuels a arrêté les dispositions concernant les allocations à accorder en vue de la formation des retraites sur les fonds communs ou du livret individuel.

Les majorations à accorder seront, après la liquidation de la pension, déterminées en tenant compte du nombre des versements effectués et des chiffres des pensions constituées.

Les syndicats professionnels

A la reprise de la discussion sur les syndicats, lundi prochain, M. Isambert demandera le retrait de l'urgence afin que le projet puisse passer par deux délibérations.

D'autre part, M. Leydet va déposer un amendement tendant à corriger sur un point celui de M. Guillemin qui a été adopté avant-hier par la Chambre.

L'interdiction portée par cet amendement de continuer à faire partie du syndicat ne s'appliquerait qu'à ceux qui auront « volontairement » adopté une autre profession.

Jeanne d'Arc et les progressistes

Le groupe progressiste a décidé de s'opposer à l'adoption d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Agression contre un officier

Hier, M. Berton, capitaine au 2^e régiment de cuirassiers, revenait de la manœuvre et passait à cheval avenue de Malakoff, quand tout à coup trois individus se jetèrent à la tête de son cheval et tentèrent de désarçonner l'officier en criant : « Vive la Commune ! Vive l'armée ! »

M. Berton réussit à tenir tête à ses agresseurs en les frappant avec sa cravache.

Néanmoins, sa situation devenait critique, quand des passants et des gardiens de la paix s'interposèrent. Les malfaiteurs prirent alors la fuite, et un seul d'entre eux put être capturé.

Conduit au commissariat de M. Dupouy, il déclara se nommer François Séverin, ouvrier mécanicien, 136, boulevard de Grenelle, et refusa de donner aucun renseignement sur les deux individus qui l'accompagnaient.

Trouvé porteur d'un couteau-poignard, il a exprimé le regret de n'avoir pu faire usage de cette arme.

Nouvelles du sous-lieutenant Schiffmacher

Voici le dernier bulletin rédigé par le médecin traitant, au Val de Grâce :

« Nuit agitée. Ce matin, retour du calme. Température normale. Etat toujours grave. »

Troubles à Toulouse

Des incidents tumultueux ont eu lieu avant-hier au Pré Catelet. Des étudiants ayant essayé de troubler la représentation, un d'entre eux fut arrêté. Ses camarades voulurent le faire relâcher.

M. Montané, chef de la police de sûreté, et M. Loty, commissaire de police, furent bousculés. On brisa des tables, des carreaux, des chaises, des banquettes.

Une enquête est ouverte.

L'arrivée d'un cheval

Un mouvement inusité régnait mercredi matin à la préfecture de police, où l'on venait de recevoir un pli scellé aux armes d'Angleterre.

Dans ce message solennel, le représentant à Paris de la reine Victoria réclamait l'aide et la protection de la police française pour un *sujet* britannique qui devait arriver le jour même à la gare du Nord, venant de Londres *via* Calais.

Des mesures furent immédiatement ordonnées pour protéger la précieuse existence du noble voyageur, dont l'arrivée venait d'être signalée par la voie diplomatique.

Six inspecteurs de la Sûreté, flanqués d'un nombre égal de gardiens de la paix, reçurent sur le quai le noble personnage, qui n'était autre que le cheval *Matchbox*.

Deux détectives anglais, qui l'avaient accompagné depuis Newmarket, firent alors la remise du précieux animal.

Avez-vous fini !!

Alerte en Algérie

Avant-hier soir, à huit heures, un trompette du 2^e régiment de spahis parcourait les rues de Sidi-Bel-Abbès en sonnant le ralliement.

Cette sonnerie était motivée par une dépêche reçue par le colonel Blanc, commandant le régiment, lui enjoignant de tenir prêt le 4^e escadron en tenue de campagne.

Cette alerte a causé une certaine émotion.

Arrestation de deux Françaises

D'après des nouvelles reçues de Pologne, deux Françaises auraient été arrêtées à Guanica et conduites à Varsovie. On aurait trouvé sur elles des manifestes nihilistes.

La santé de M. de Bismarck

Le voyage de M. de Bismarck à Varzin a été ajourné à une époque indéterminée, la santé trop précaire du prince exigeant un repos absolu.

En dépit de l'optimisme de commande affiché dans l'entourage de l'ex-chancelier, on commence à y être très sérieusement inquiet au sujet de l'état du malade.

Fausses banknotes

La police de Hambourg vient de mettre la main sur une typographie clandestine qui avait réussi à mettre en circulation, dans ces dernières années, une grande quantité de fausses banknotes anglaises et américaines, dont le montant s'élève au moins à 500,000 marks.

Alsace-Lorraine. — Réfractaires

Cent vingt-sept jeunes gens sont cités à comparaître au mois d'août prochain devant le tribunal correctionnel de Strasbourg, sous la prévention de s'être soustraits par l'émigration à l'obligation du service militaire allemand.

Une explosion de grison en Autriche

La nuit dernière, un coup de grison a éclaté à Troppau, dans les mines Johan et Franziska.

Cent cinquante mineurs, un ingénieur et deux chefs mineurs sont considérés comme morts. A cause du feu qui a envahi la mine, il a été jusqu'à présent impossible de chercher à retirer les cadavres.

L'expectative de l'Italie

Une note officieuse annonce que l'Italie ne croit pas devoir préjuger pour le moment de la question de la succession du Maroc. Elle se réserve de prendre les résolutions nécessaires en cas d'événements qui compromettraient le *statu quo* au Maroc.

Terrible naufrage en Angleterre

On télégraphie de Castlebar : « Un grand bateau chargé de 110 voyageurs, se rendant en Ecosse, a sombré en vue du cap Annagh. » 75 voyageurs ont été sauvés. »

Atrocités américaines

Le *World*, de New-York, relate un cas atroce de lynchage qui s'est produit à Waycross, en Géorgie. Un nègre, accusé d'avoir violé une blanche, a été capturé par la foule et pendu à un arbre. Comme il respirait encore, il fut déposé, et les exécuteurs l'écorchèrent vif. Le malheureux a survécu six heures à cette affreuse torture.

BULLETIN FINANCIER

15 juin 1894.

La séance d'aujourd'hui n'a pas présenté un bien grand intérêt; on a maintenu l'avance acquise hier, mais rien de plus. Il est évident que la spéculation à la hausse a repris un peu de courage en voyant le peu d'effet que produisaient les événements du Maroc et les difficultés budgétaires.

Le 3 0/0 est à 100.80.

Les actions de nos grands établissements de

crédit sont assez fermes. Le Foncier se négocie de 960 à 962.50. La Banque de Paris cote 665. Le Crédit Lyonnais reste bien tenu.

Le Suez s'avance à 2,867.50. L'Italien cote 79.30 et n'a eu que peu de variations, ce qui est un bon symptôme.

L'Extérieure est à 64.29 1/32, après 65 1/8. Les fonds ottomans sont calmes.

Du 18 juin au 3 juillet a lieu la conversion des obligations 5 0/0 de la Banque centrale du Crédit Foncier de Russie, 1^{re}, 4^e et 5^e séries, aux guichets de la Banque de Paris, du Crédit Lyonnais et du Comptoir national d'Escompte.

En Banque, le Rio est très lourd. L'action Langlaagte s'avance à 123 fr.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 16 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	16°
Midi,	770 m/m	au-dessus	20°
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	0 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	14°

Chemin de fer de Cholet à Saumur

Les communes intéressées s'attendaient à voir commencer les travaux dès mars dernier, mais ils ont été retardés pour différentes causes.

Nous apprenons de bonne source, lisons-nous dans *l'Intérêt public* de Cholet, que les formalités d'expropriation ayant été remplies, la Compagnie s'occupe de la réunion prochaine du jury pour fixer les indemnités à allouer aux propriétaires qui n'ont pas traité à l'amiable.

De nombreuses traverses sont encore arrivées ces jours-ci à Cholet, et toutes celles, nécessaires à la confection de la voie entre Doué et Saumur, sont en gare de Doué.

SAUMUR

Arrestations

En sus de MM. Sauton et Lamy, prévenus d'avoir joué du couteau contre une patrouille, la police a pincé, hier soir, Boulifard dit Nouzilleau, et un second monsieur du même acabit dont nous sommes priés, par la famille, de ne point révéler le nom.

Bourgeois dit Petitjean a été coffré ce matin.

Ouverture de la pêche

Demain, DEMAIN, DEMAIN, ouvre la pêche, au lever de « l'astre du jour », et cesse l'armistice que leur accordait la loi pour croître et multiplier à notre bénéfice.

Demain, DEMAIN, DEMAIN !!

Pauvres poissons !

Nos compatriotes

Nous apprenons que M. Louis Martin, un de nos compatriotes, déjà diplômé et lauréat de l'École dentaire de France, vient de subir avec succès, à la Faculté de médecine de Paris, les examens de chirurgien-dentiste.

Nous croyons savoir qu'il compte se fixer parmi nous.

Notre compatriote, M. Fortuné Rousselet, percepteur à Limoges, est nommé à la perception d'Angers, canton Est.

On sait que M. Rousselet, gendre de M. Peltier, d'Antoigné, est le petit-fils du savant et sympathique écuyer que n'ont point oublié les vieux habitants de Saumur.

Après avoir fait ses études d'abord au collège de Vendôme, puis à Paris, M. Fortuné Rousselet avait débuté comme percepteur à Allonnes.

Votes de nos Députés

Séance du 14 juin

Scrutin sur l'urgence de la proposition Guillemet relative au monopole de la rectification de l'alcool par l'Etat.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

— Sur l'amendement Sembat au projet de loi concernant les syndicats professionnels.

Même vote contre.

— Sur la disposition additionnelle de M. Guillemin au paragraphe 2, article 2 de la même proposition de loi.

Ont voté pour : MM. Coustreuse, de Grandmaison, de Maillé.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bougère, Guignard, de La Bourdonnaye, de Soland.

Libération des classes

Voici les dates auxquelles seront libérées de toute obligation militaire les classes 1868, 1869, 1870 et 1871 :

Comme celle de 1867, les classes de 1868 et 1869 seront définitivement libérées : la première, le 30 juin 1894, et la seconde, le 30 juin 1895. Quant à la classe 1870, appelée par anticipation le 9 août 1870, elle sera libérée le 9 août 1895. Pour la classe 1871, voici comment s'exprime l'arrêt du 30 décembre 1889 :

L'article 40 de la loi du 13 juillet 1889 fixe le point de départ du service militaire, de chaque classe de recrutement, au 1^{er} novembre de l'année de l'inscription des hommes sur les tableaux de recensement.

Cette date s'applique non seulement aux classes qui seront ultérieurement appelées (1889 et suivantes), mais aussi à celles qui ont été formées sous l'empire de la loi du 27 juillet 1872 (classes 1871 à 1888).

Il résulte de cette disposition que la classe 1871 sera définitivement libérée, non pas le 30 juin 1897, mais le 31 octobre 1897, et ainsi de suite pour toutes les autres.

Les grandes manœuvres

Nous croyons savoir que les grandes manœuvres pour le 9^e corps d'armée commenceront le 9 août prochain. Ces manœuvres seraient divisées en deux périodes séparées par un repos de huit jours.

Un match

Deux membres du V.-C.-A., MM. Belleguy et Ory, doivent faire, le 13 juillet, un match de 100 kilomètres en bicyclettes. L'itinéraire est d'Angers à Saumur et retour.

TRÈVES-CUNAUT

Vol de 700 kilog. de foin

Dans la soirée du 13 juin, M^{me} Besnard, propriétaire à Trèves-Cunault, fut prévenue qu'on avait soustrait, la veille, dans l'un de ses prés, 700 kil. de foin estimés 60 fr.

Supposant que le voleur reviendrait à la charge, M^{me} Besnard s'embusqua la nuit suivante et n'attrapa que la fraîcheur. Avisés par la propriétaire, les gendarmes de Gennes ont opéré de minutieuses recherches qui, malheureusement, n'ont point abouti.

Une grave affaire

Sur mandat d'arrêt du juge d'instruction de Cholet, la gendarmerie de Chemillé a arrêté avant-hier matin un nommé M..., marchand de bestiaux à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, et sa femme, sous l'inculpation d'empoisonnement.

En mars 1892, la femme de M... mourut, après deux jours de maladie, et quelques mois plus tard un nommé P... mourut d'une façon presque analogue, laissant une veuve qui s'empressa bientôt de convoler en secondes noces avec M...

Le parquet a fait procéder à l'exhumation de la première femme de M... et du premier mari de la femme M...

Secours aux victimes du 18 mai

La proposition suivante a été déposée sur le bureau de la Chambre par les députés d'Indre-et-Loire et renvoyée à la Commission du budget :

« Messieurs,

Un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur le département d'Indre-et-Loire dans la journée et la soirée du 18 mai 1894. La grêle est tombée avec une abondance telle que, notamment dans les communes de Saint-Avertin, la Ville-aux-Dames, Joué, Saint-Cyr, Fondettes, Mettray, Saint-Antoine, Parçay-Meslay, Vouvray, les récoltes ont été dévastées.

La vigne, qui offrait les plus grandes espérances, a été dépourvue de ses feuilles et de ses fleurs. Les blés, les seigles et les fourrages ont été hachés, au point qu'il est nécessaire de les couper avant leur maturité.

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Georges lui rendit sa chaleureuse étreinte.

— Me donneriez-vous votre fille, demandait-il encore, alors même que je reviendrais en vous disant : « Je l'ai tué ? »

— Des deux mains, corbleu ! Et si je voyais que vous aimiez ma fille, je vous dirais : « Arrange-toi ! Casse-moi la tête à ce drôle-là, si tu veux être mon gendre ! »

— Ah ! pourtant, interrompit-il, avant de conclure, je prendrais la main de mon ami Georges, je le prierais de me regarder dans le blanc des yeux, et je lui demanderais s'il est bien sûr de ne plus aimer l'autre...

— Ellen ! murmura Leslie, dont la voix prit des accents douloureux ; non... non ! je ne puis plus l'aimer !

Son front se pencha sur la poitrine.

Le vieux général secoua la tête.

— Ah ça ! dit-il, pourquoi toutes ces questions ? Je n'ai point de fille.

— Dans notre Allemagne, murmura Geor-

ges, nous sommes poètes. Il se passe en moi quelque chose d'étrange. Avez-vous vu parfois ces deux fleurs jumelles dont les boutons se balancent au bout de la tige longue et flexible du rosier *Victoria regina* ? Une de ces deux roses éclot la première ; tant qu'elle garde sa fraîcheur et son parfum, l'autre, sa sœur, cache dans la verte enveloppe du bouton son parfum et le velours orangé de sa corolle. L'aînée se fane, cependant, et tombe ; la seconde s'ouvre si parfaitement pareille à la morte, que l'œil charmé se trompe. Ce sont deux fleurs et c'est la même fleur. J'ai eu ce rêve que deux femmes pouvaient avoir la même âme.

— Des rosiers, des corolles, des âmes ! grommela le vieux général, j'aimerais mieux un peu de prose tout bêtement intelligible, mon cher enfant !

Georges sembla s'éveiller.

— Si vous aviez une fille... reprit-il.

— Encore ! s'écria O'Brien avec impatience.

— Laissez-moi achever. J'ai besoin de votre opinion. Supposez le cas où je vous dirais : « J'ai tué cet homme, quoi que j'usse fait le serment de l'épargner... »

— Vous avez fait le serment de l'épargner, vous ! répéta le général, qui bondit sur son

fauteuil.

— Ellen a un enfant, prononça Georges doucement ; elle m'a dit une fois : « Est-ce vous qui rendrez ma fille orpheline ? »

— Mais alors, quel jeu jouons-nous, s'il vous plaît ?

— Me donneriez-vous votre fille ? demanda Leslie au lieu de répondre.

Le vieux général frappa du pied avec colère.

— Je n'en sais rien ! gronda-t-il ; que votre serment aille au diable ! Et pourtant un serment, fait à une femme... Ecoutez-moi, Georges, je vous préviens d'une chose : si je vois que vous allez sans armes à un adversaire cuirassé de toutes pièces, je me retire. Vous êtes homme à faire de la chevalerie mal à propos, je vous connais...

Georges lui tendit la main.

— Je veux rester digne de moi, dit-il, tandis que son beau sourire éclairait la mélancolie de son visage, digne de ceux qui m'aiment : digne de celle qui m'aimera !

O'Brien arpentait la chambre à grands pas.

— Je crois deviner qu'une autre femme a chassé le souvenir de miss Talbot de votre cœur, fit-il brusquement.

— Le souvenir de miss Talbot ne mourra

qu'avec moi, répondit Georges, et pourtant, vous avez raison, j'aime !

— Qui donc aimez-vous ?

— L'autre fleur.

— Ah ! écoutez, s'écria le vieil O'Brien, je ne suis ni Allemand ni poète, moi ! trêve de fleurs et revenons aux choses sérieuses ! Pour se présenter au combat, il faut pouvoir frapper. Si vous avez les mains liées...

— Toute chaîne peut se briser, dit Georges en changeant de ton tout à coup.

— Mon cher général, reprit-il, il est des circonstances où c'est folie de demander conseil, même à son meilleur ami. A l'heure où nous sommes, Dieu seul peut lire dans mon cœur. Pour tranquilliser votre conscience, je puis vous promettre seulement qu'au moment du combat j'aurai des armes. Convenons de nos faits : connaissez-vous bien l'ambassade du Brésil ?

— Le duc de Rivas m'a serré la main deux ou trois fois, c'est tout.

— Et la duchesse ?

— C'est une femme bella à miracle, qui parle peu, qui semble fière, que je crois triste. Je la connais un peu plus intimement que son mari.

En l'absence de tout crédit au budget général de 1894 pour parer à de telles éventualités, nous pensons que la Chambre voudra bien autoriser l'ouverture d'un crédit de 500,000 fr. pour venir en aide aux agriculteurs réduits à la misère par ce fléau, et nous avons l'honneur de déposer la proposition suivante :

Art. 1^{er}. — Un crédit de 500,000 fr. est ouvert au ministre de l'intérieur pour venir en aide aux populations des arrondissements de Tours et de Chinon éprouvées par l'orage du 18 mai dernier.

Ce crédit sera rattaché au budget du ministre de l'intérieur pour l'exercice 1894. Il formera un chapitre spécial.

Art. 2. — Il sera pourvu à la dépense prescrite par l'article 1^{er} au moyen des réserves générales du budget ordinaire.

L'eau bouillie

La Mairie de Nantes fait publier cet avis administratif :

« A l'époque de l'année où nous nous trouvons, le Maire de Nantes considère comme un devoir de renouveler à ses concitoyens la recommandation qui leur a été faite à plusieurs reprises, l'année dernière, de n'employer, comme boisson, d'autre eau que celle qui a été bouillie.

« C'est là une précaution qui s'impose d'autant plus à l'heure actuelle qu'elle est conseillée par les hommes compétents comme un des moyens les plus efficaces de prévenir la propagation de toute maladie transmissible. »

Encore la monnaie italienne

Après le 24 juillet, la monnaie divisionnaire italienne ne sera plus reprise en France que pour la fonte, et le cours de ces pièces sera ainsi établi :

La pièce de 2 fr.	vaudra	0 fr. 75 environ
— 1 fr.	—	0 fr. 30 —
— 0 50	—	0 fr. 20 —
— 0 20	—	0 fr. 05 —

Il est donc de l'intérêt de tous de retirer au plus tôt de la circulation et de verser dans les caisses de l'Etat les pièces divisionnaires italiennes.

AUX FUMEURS

L'excès en tout est un défaut. Les fumeurs sont payés pour le savoir ; trop de cigares, trop de cigarettes ! Et viennent les maux d'estomac, les étourdissements, les vertiges, les douleurs retro-sternales, les battements du cœur précipités et inégaux, les intermittences du pouls, l'angine de poitrine tabagique, etc. Dernièrement, un ami, grand fumeur, vint me voir. « Je voudrais savoir pourquoi je perds la mémoire des mots par moments. Je cherche mes mots, c'est insupportable. Ainsi, en ce moment, je cherche une expression qui me

— Vous m'aviez dit...

— Que je pourrais vous procurer un cabinet de toilette pendant le bal ? Le secrétaire de M. le duc a servi sous moi dans les Algarves : il m'est dévoué.

— L'ambassade a une porte sur l'avenue Gabriel, aux Champs-Élysées ?

— La grille du jardin.

— Comment se nomme le secrétaire ?

— Vieyra.

— M. Vieyra peut-il vous ouvrir cette grille à un moment donné ?

— Je le crois... pourquoi ?

— Parce que, demain matin, ni le vicomte ni moi nous ne devons sortir de l'hôtel de Rivas par la porte de tout le monde.

— Serai-je avec vous ?

— Oui.

— Alors on ouvrira la grille.

— A cette grille, vers quatre heures de nuit, il faut qu'il y ait une berline de voyage attelée en poste.

— Elle y sera.

— La berline devra contenir deux carabines à deux coups, pareilles, avec une douzaine de cartouches.

— C'est donc pour demain ? demanda le général.

— Selon toute apparence.

— Nous aurons les carabines et les cartouches.

(A suivre.)

hante depuis ce matin... Impossible de la rattraper ; elle me fuir. » Et il se creusait la tête inutilement. Il me fallut bien répondre : « L'expression cherchée, je ne la devine pas, bien entendu ; mais la cause des troubles, je la sais : c'est le cigare. » Et mon ami tira nerveusement des bouffées de son cigare. C'est le cigare ! Eh ! oui. L'abus du tabac amène quelquefois une intoxication qui a pour effet de faire perdre la mémoire de certains mots. Il y a céphalalgie, vertiges, aphasie, c'est-à-dire troubles de la parole avec hémiparésie droite. M. le docteur Richardière a montré que l'intoxication tabagique avait quelquefois pour conséquence l'aphasie. M. Chevreau, dans une thèse inaugurale, a confirmé cette opinion. Et, positivement, celui qui fumera trop, surtout dans une chambre close, finira par voir s'en aller sa mémoire si bonne qu'elle soit. Le priseur de tabac n'est pas accessible à l'affection, c'est seulement le fumeur endurci.

L'aphasie tabagique survient sous forme d'attaques brusques, toujours précédées d'un abus de tabac ; en général elle est accompagnée de troubles cardiaques. Le malade n'y comprend rien ; les mots ne lui viennent plus, ni les noms propres, ni certains mots communs. Il a beau s'efforcer de les tenir au bout de la langue. Peine perdue. Puis, après la crise, la mémoire revient peu à peu. Quelquefois l'amnésie persiste pour certains mots. En général, le langage exprimé perd de la netteté et le sujet craint toujours de ne pas rencontrer le mot juste. Il arrive même qu'il y a cécité verbale absolue ; il perd momentanément la faculté d'émettre toute espèce de sons articulés ; heureusement cette cécité n'est que transitoire et disparaît après quelques heures, aussi brusquement qu'elle s'était produite. La faculté de s'exprimer n'est ici, en quelque sorte, que voilée ; elle n'est pas atteinte comme dans les aphasies accompagnées de lésions du cerveau dans lesquelles il faut une seconde éducation pour apprendre de nouveau à parler.

Ce qu'il faut redouter, c'est surtout l'intoxication tabagique qui à l'insu du fumeur diminue peu à peu ses facultés, lui enlève le souvenir de quelques mots d'abord, puis des images auditives et enfin altère progressivement la parole. Ce fumeur-là est un malade et l'on ne saurait trop l'en avertir. Il est bon de rappeler ces faits pour le diagnostic et pour dire qu'à la longue les accidents tabagiques arrivés à ce degré peuvent amener chez le sujet les altérations les plus graves. Un seul traitement est à employer et il réussit toujours fort heureusement : c'est la suppression absolue du tabac. Donc, fumons si vous le voulez, mais n'abusons pas. C'est un principe vieux comme Hérode, mais qu'on oublie toujours parce qu'on y met de la bonne volonté.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 14 juin. — Maurice-Anthelme-Armand Delage, rue d'Orléans, 30.

Grand Café de l'Union

Aujourd'hui samedi 16 juin, à neuf heures, ouverture du CONCERT au Grand Café de l'Union, rue de la Comédie.

FAITS DIVERS

Un Français de 126 ans

A l'heure où l'on exhibe tant de souvenirs napoléoniens, la *Novoje Vremia* apporte l'interview d'un soldat de Napoléon, né en 1768 et âgé de 126 ans. C'est Nicolas de Savin. Entouré de cosaques à la Bérésina, sauvé par le comte Platoff, et envoyé alors à Saratof comme prisonnier de guerre, il y a 80 ans, il y fut 60 ans durant professeur de français, professant encore au delà de 100 ans au pays où les glaces conservent les mammoth tant de siècles. Il n'a pas eu le temps de faire fortune, et au 126^e anniversaire il est presque pauvre.

Son unique gardienne est sa fille qui devient octogénaire et n'a pas encore vu son pays, la France.

Sa maisonnette, dans les faubourgs de Saratof, est pauvrement meublée, mais propre et bien tenue. Sur les murs, un portrait à l'aquarelle d'un jeune officier de hussards ; c'est le portrait du maître de la maison, fait à Moscou en 1812 ; à côté, un autre portrait, celui du « Petit Caporal », pour lequel le vieillard a la vénération religieuse que l'on devine. Les traits de Napoléon 1^{er} sont tellement présents à la mémoire de M. de Savin, que vingt-cinq ans après le jour où il a vu pour la dernière fois le grand homme, il a reproduit ce portrait de mémoire, avec une ressemblance frappante, paraît-il.

Nicolas de Savin, fils du colonel des gardes françaises sous Louis XV, a été élevé chez les Jésuites, à Tours. Il s'engagea en 1798 dans l'armée que Bonaparte conduisait en Egypte. En 1812, il était officier de hussards et faisait partie du III^e Corps commandé par le maréchal Ney.

La Poule aux œufs d'or

Ceci, bien que contresigné Henri de Parville, qui ne garantit pas l'authenticité du fait, nous vient directement des États-Unis. Si vous n'y croyez pas, allez y voir.

Un brave fermier du nom de Mac Conville, habitant Butte-City, dans le Montana, un des États de l'Union américaine, eut dernièrement une agréable surprise. Il tua un de ses poulets pour le manger, ce qui est tout simple ; mais, ce qui est beaucoup plus rare, en le vidant, il trouva dans le jabot et dans le gésier un certain nombre de pépites d'or. Notre homme se mit consciencieusement à tuer ses trente poules et poulets les uns après les autres, et l'idée n'était pas mauvaise, car, dans chaque poulet ou poule, il découvrit encore des pépites. Il y en avait en tout pour 387 dollars (2,089 fr. 80), 12 dollars en moyenne, soit 64 fr. 80 par poulet.

Le fermier a vendu son or à la State National Bank, de Butte-City, et s'est empressé de racheter cinquante poules nouvelles. Puis il les lâcha aussitôt dans les champs aurifères du voisinage. Au bout d'une semaine, Conville tua un des nouveaux poulets ; or, il y avait dans son gésier une pépite de 3 dollars. Et il tue, et il achète, et il tue de nouveau. Il a de bons poulets sur sa table et de l'or dans sa poche. Il compte bien devenir millionnaire. Voilà un fermier chanceux. Reste à savoir si ces poulets mineurs ne finiront pas par s'apercevoir que l'or est une chimère.

Les « canards » du Montana avaient-ils aussi des pépites ?

Un Secret terrifiant

est celui que le célèbre inventeur Turpin faillit vendre dernièrement à l'Allemagne. Il s'agit d'un formidable engin de destruction dont la puissance doit à bref délai rendre impossible la guerre entre les peuples. Ne serait-ce pas folie de la part d'un gouvernement que de défier une nation voisine qui aurait à sa disposition une machine de guerre capable d'anéantir d'un seul coup un régiment complet ou une ville tout entière ? On frémit d'une terreur patriotique en songeant aux effroyables conséquences que pouvait avoir pour notre pays la cession à nos terribles voisins de l'Est d'un semblable secret ! Turpin a eu le suprême remords de livrer ainsi son pays à la haine et aux attaques de l'étranger ; il s'est souvenu à temps qu'il était Français et a adressé sous pli cacheté au Ministère de la Guerre le fruit de son étonnant travail.

Aussi l'admiration publique a-t-elle remplacé pour lui le dédain et la hautaine indifférence avec lesquelles le Gouvernement avait tout d'abord accueilli ses propositions. De quels éloges et de quelle reconnaissance est donc digne le savant qui, par une heureuse combinaison de plantes rares, a donné à ses contemporains, sous la forme d'un précieux liquide, le moyen de ne plus souffrir, de conserver intactes, jusqu'à l'âge le plus avancé, leur vigueur et leurs facultés ? Vous tous qui souffrez de l'estomac, des intestins, de la tête ; vous tous qui passez de mauvaises nuits et des jours torturés, bénissez l'inventeur de la *Tisane Dussolin* qui chassera comme par magie les maux dont vous êtes accablés ! Avec une cuillère à café, chaque matin, de la précieuse tisane, vous recouvrirez promptement la santé.

Pour reconnaître la véritable *Tisane Dussolin*, l'inventeur a mis sur chaque flacon un dessin représentant une dame à cheval. Le dépôt général pour la vente en gros est à Paris, 11 la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne. Il est bon que tout le monde le sache bien.

Ajoutons que la *Tisane Dussolin* est en vente

au prix de 4 fr. 50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies et qu'une notice indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Samedi, 2 h. du soir.

L'état du lieutenant Schiffmacher est considéré comme désespéré.

M. Jules Simon subit l'opération de l'iridectomie préparatoire à l'opération de la cataracte.

M. Wordega, ex-ministre plénipotentiaire à Tanger, est d'avis — suivant un interview de l'Eclair — que la France et l'Espagne devraient essayer d'établir un « condominium » à propos du Maroc. L'accord formel de la France et de l'Espagne est nécessaire pour empêcher l'Angleterre de prendre Tanger et assurer la sécurité de leurs possessions réciproques.

SIDI-BEL-ABBÈS. — Le colonel Blanc est envoyé, avec six escadrons, à la frontière du Maroc.

TANGER. — Le nouveau Sultan Abd-ul-Aziz a été proclamé à Fez. Tout est calme. HAVAS.

CHRONIQUE AGRICOLE

Le maïs fourrage donné toute l'année au bétail, soit vert, soit conservé par l'ensilage.

Il y aurait beaucoup à dire sur la culture du maïs, trop peu pratiquée en Anjou, où pourtant elle pourrait rendre de grands services ; quant à l'ensilage, il y est presque inconnu. Forcé d'être bref, l'auteur de cette note va simplement rappeler les quelques principes grâce auxquels il a pu, malgré la terrible sécheresse de 1893, obtenir une quantité relativement considérable de fourrage tant vert que conservé. — Le maïs vient dans toutes les terres à blé et même sur défrichement, pourvu qu'on lui donne une forte fumure. On peut ensuite lui faire succéder un blé d'automne. Cultivé ainsi pour fourrage et non pour graine, il n'est pas aussi épuisant qu'on a voulu le dire. Pour obtenir une grande quantité de fourrage, il faut choisir les grandes espèces, *Dent de cheval* ou *Géant Caragua* qui ne mûrissent pas dans notre pays. Ces maïs doivent être semés en lignes distantes de 0.50 à 0.80 et épais sur les lignes de façon à avoir 40,000 à 50,000 pieds à l'hectare. Cette manière de semer a l'avantage d'économiser la graine, de permettre, quand le maïs a atteint une certaine taille, de passer dans les rangs une houe à cheval pour biner et butter la plante, enfin de donner un plus grand rendement.

Pourtant on préfère en général dans ce pays-ci semer à la volée et on emploie pour l'ordinaire le maïs gros jaune, qui réussit à mûrir en Anjou. Ce sont deux erreurs et en voici la preuve :

Le champ sur lequel a été faite cette étude, a reçu comme engrais par hectare : Superphosphate 14/16 400 kilos ; nitrate de soude 200 kilos ; chlorure de potassium 200 kilos ; plâtre 400 kilos. (Prix de l'engrais 150 fr. environ).

On a semé immédiatement ensuite, c'était le 27 mai :

Une partie à la volée, en maïs gros jaune..... 18.000 kil.

Une autre à la volée, en maïs dent de cheval..... 21.000 kil.

La troisième en lignes, en maïs dent de cheval..... 39.000 kil.

Les chiffres placés en regard de chaque parcelle indiquent le rendement de chacune en fourrage vert au moment de la récolte et à l'hectare. L'avantage reste bien évidemment au maïs dent de cheval semé en lignes. Celui-ci avait, malgré la sécheresse, atteint 3^m20 de haut, comme on a pu le constater au Comice agricole du canton de Seiches. Le blé semé ensuite à l'automne, et sans nouvel engrais, a, dans ce moment-ci, bonne apparence. Les 24, 25 et 26 août, les fleurs mâles étant bien développées, on a procédé à la récolte et à l'ensilage de ce qui était destiné à la consommation

d'hiver. Le reste a été mangé en vert par les bêtes à corne, jusqu'au moment des gelées.

Pour faire un silo, voici la méthode la plus simple et la plus économique; c'est celle qui a été suivie et a donné des résultats très satisfaisants dans le cas actuel. Dans un terrain sain et sec, on creuse une fosse profonde de 1^m40; la largeur de cette fosse est de 2^m80 au fond et de 3^m60 au niveau du sol. La longueur dépend de la quantité de fourrage à conserver. La terre est rejetée des deux côtés de la fouille. Le maïs aussitôt coupé est amené au silo et couché dedans dans toute sa longueur naturelle en ayant soin de ne pas entrecroiser les tiges et de laisser le moins d'air possible entre elles. Pour cela, les hommes qui remplissent le silo ont soin de fouler en piétinant surtout du côté des parois. On peut ajouter un peu de sel à raison de 2 kilos par 1,000 kilos de maïs. On achève ainsi de remplir le silo en élevant la masse jusqu'à 2 mètres au-dessus du sol, ce qui donne depuis le fond une hauteur totale de 3^m40. On recouvre alors le tout avec la terre provenant du déblai de façon à former une couverture de terre d'à peu près 0^m80 d'épaisseur. Le tassement du maïs s'opère ensuite sous la pression de sa propre masse et de la charge de la couverture de terre. Si pendant ce mouvement d'affaissement, qui dure

quelques jours, il vient à se former des fissures ou crevasses, on a soin de les boucher aussitôt avec de nouvelle terre, car il faut, à tout prix, empêcher l'introduction de l'air dans le silo où il amènerait la moisissure.

La fermentation est accomplie dans un laps de temps qui ne dépasse pas trois semaines à un mois. On pourrait, dès lors, se servir de la conserve, mais il vaut mieux attendre l'hiver quand la pénurie du fourrage se fait sentir. Dans le cas actuel, on a ouvert le silo en janvier. Pour cela on découvre la fosse par une de ses extrémités de façon à mettre la tranche entière du maïs ensilé à nu et on coupe chaque jour ce dont on a besoin, perpendiculairement à la direction des tiges, qu'on divise ainsi en morceaux de 0^m03 à 0^m05 de long.

L'outil le plus commode pour cette opération est un coupe-marc, tel que ceux dont on se sert pour retailer les marcs de raisin dans les premiers carrés, et que le premier taillandier venu peut faire. Si le sol dans lequel on opère est à sous-sol humide, on peut faire un silo superficiel. Pour cela, il suffit de creuser des fossés tout autour d'une plate-forme de 3 mètres de large et de longueur proportionnée à la quantité de fourrage à ensiler. On entasse le maïs sur cette plate-forme, comme il a été dit plus haut, et on recouvre à mesure le tas ainsi formé par la terre extraite des fossés.

Dans les bonnes exploitations, le maïs ensilé attend le maïs vert de l'année suivante, c'est-à-dire qu'étant consommé à partir du 1^{er} décembre jusqu'à la fin de juillet, on donne aux animaux, pendant les autres mois, du maïs vert. La valeur alimentaire du maïs vert est équivalente à celle de la betterave, celle du maïs ensilé lui est un peu supérieure. Ce dernier pèse environ 750 kilos au mètre cube. On peut le faire entrer dans la composition des rations en mélange avec des sons, recoupes ou farines industrielles, telle que la farine de tourteau de coton, les menues pailles, etc. Il est parfaitement accepté par les animaux; la saveur sucrée du maïs vert s'est changée dans le silo en saveur salée, la plante a pris une couleur jaune et une odeur caractéristique.

A un bœuf pesant 500 kilos, on donnera, par exemple, 25 kilos de maïs ensilé et 3 kilos farine de tourteau de coton pour sa ration journalière et cela sera suffisant pour l'entretenir en bon état.

Le même procédé d'ensilage a été appliqué avec succès pour conserver les marcs de raisin qu'on fait ensuite manger aux animaux, soit frais, soit après les avoir distillés. Dans ce dernier cas on doit, au sortir de l'alambic, réensiler sans retard le marc pour l'empêcher de moisir et de prendre le blanc.

R. P.

BOURSE DE PARIS

Du 15 Juin 1894

3 0/0	100 85
3 0/0 amortissable	100 40
3 1/2	106 95

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 16 juin 1894

PORTRAITS (Nécrologie): S. M. Mouley-Hassan, sultan du Maroc.
 PORTRAITS: Les membres civils de la Commission des Inventions, intéressant la défense nationale. — MM. Mascart, Vieille, Troost, Appel, Boussinesq. — Moissan.
 PARIS: Les vélocipédistes au Bois de Boulogne. — Le livre Cronstadt-Toulon, offert à Mme Carnot par les Femmes russes.
 BEAUX-ARTS: *Pierrot*, tableau de M. Vollon.
 DÉPARTEMENTS: Marseille: Ravitaillement en charbon de l'escadre de réserve de la Méditerranée.
 AFRIQUE: Les Musulmans au Bénin: Fête du Ramadan, à Porto-Novo.
 LES MOIS ILLUSTRÉS: Juin: *La Halte des vélocipédistes*.
 En supplément: *Rédemption*, roman de M. G. Lenôtre, illustration de M. P. Vidal.

Le numéro: 50 centimes

Toto est furieux.
 On l'a relégué tout seul à la petite table.
 — Quand tu auras de la barbe, lui a-t-on dit, tu mangeras avec papa.
 Là-dessus le chat saute à côté de lui.
 Toto le repousse avec une tape:
 — Toi, tu as de la barbe, va manger avec papa!

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

Deux GRANDES MAISONS

Avec servitudes, écuries et beaux jardins, à Saumur, L'une rue du Champ-de-Foire, L'autre route de Rouen.

II

Et autre Maison

Au Pont-Fouchard Sur la route Nationale et l'ancienne route de Doué.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PÉTITE CAMPAGNE

A Montaland (Baugeux) Appartenant à M. et M^{me} PETIT, Comprenant: pavillon, terrain en jardin et vigne, arbres fruitiers; contenance 55 ares environ. Jouissance immédiate.

S'adresser, soit à M^e LELIÈVRE, notaire, soit à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard.

DENTOL

Les Dentistes aux Antiseptiques Composés
 Préparés d'après les Formules de D^r ASPAT, au sein de l'Académie des Sciences et de la Société de Médecine
 1, rue Lafayette. — PARIS

SI VOUS VOULEZ

Ne plus souffrir des dents,

Les conserver, les blanchir;

Garder les gencives saines et roses;

Détruire les microbes nuisibles de la bouche;

Employez le DENTOL et la Pâte DENTOL aux mêmes antiseptiques composés.

SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS ET PARFUMIERS

Entrepôt: 22, rue de l'Échiquier, Paris

Envoi franco du Prospectus sur demande

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, Saumur.



A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.

THYROL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Épidémies Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du flacon: 1 fr. PHARMACIE NORMANDINE G. DESCHAMPS Rue Saint-Jean, SAUMUR.

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures désirerait trouver à faire des écritures. S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor LE COIFFEUR RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils?

SI OUI Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Pillet - Bersoullé

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Morceaux de Musique DÉFRAICHIS POUR PIANO

BONS AUTEURS

30 Centimes PIÈCE

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVÉAU

SPECIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts
 RHUM importation directe, depuis... 1 50
 SAMOS (recommandé) depuis... 1 25
 MALAGA vieux... 1 50
 FRONTIGNAN... 2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jedis, Samedis



SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts:

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT RÉGIONAL

Maison IMBERT Fils

33, Rue d'Orléans — SAUMUR — rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon... 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,30

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

De 5 kilog., 1/2 kil., 1 fr. 10. De 10 kilog., 1/2 kil., 1 fr.

Modèles déposés des emballages

Les emballages sont repris aux prix facturés

Dépôt de la Société Laitière

Des Alpes Bernoises

Lait stérilisé — Crème stérilisée

Farine lactée.



Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
 26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

RHUM Sainte-Luce, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)
 Madère du Cap, depuis 1.50
 Malaga vieux, depuis 1.75

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Et Max,

Certifié par l'imprimeur soussigné.